



Rapport de la Commission de Contrôle

Guémené-sur-Scorff

2 juin 2025

www.petitescitesdecaractere.com

Les Bains
de la Reine



Commune de GUEMENE-SUR-SCORFF - Commission du 02 juin 2025 (report du 21/10/2024)

Composition

ASSOCIATION PCC France	M. Laurent MAZURIER, Directeur National
UDAP 56	M. Alexander ENTZER, Architecte des Bâtiments de France
CONSEIL REGIONAL DE BRETAGNE	Mme Estelle BREHERET, Chargée de valorisation du patrimoine au SVAPA M. Julien HUON, Chargé d'études Inventaire
FONDATION DU PATRIMOINE	M. André LE DENMAT, Délégué territorial
BRETAGNE CULTURE DIVERSITE	Mme Julie LEONARD, Responsable des inventaires PCI
BAZOUGES-LA-PEROUSE	Mme Fabienne LANDAIS, Adjointe M. Rémy GORON, Conseiller Municipal
BECHEREL	Mme Elisabeth MANNOURY-LACOUR, Adjointe
CHATELAUDREN	Mme Sophie PHILIPPE, Adjointe
GUINGAMP	Mme Anne DUCLOS, Adjointe
JOSSELIN	M. Fanny LARMET, Adjointe
LA ROCHE-BERNARD	M. Bernard HASPOT, Adjoint M. Patrice SAVARY, Adjoint
LE CONQUET	M. Francis LE BIAN, Adjoint

LE FAOU

M. Ludovic LASSAGNE, Maire
M. Jean-René QUEMENER, Conseiller municipal
Mme Anne Desmiers, Secrétaire générale

PONT-CROIX

Mme Odile DIVANACH, Adjointe
Mme Catherine GEORGELIN, Conseillère déléguée

PORT-LOUIS

M. Rémi LE VILLAIN, Conseiller Municipal

SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

M. Jérôme BEGASSE, Maire
M. Cécile MARCHAND, Conseillère Municipale

TREGUIER

M. Patrick TOULARASTEL, Adjoint
M. Pierre MACE, Conseiller Municipal
Mme Morgane GUENEC, DST

ASSOCIATION PCCB

M. Guirec ARHANT, Président de Commission de Contrôle
Mme Fantine ROSEL, Chargée de mission



GRILLE D'AUTO-EVALUATION PREALABLE AU CONTROLE DE LA COMMUNE : GUEMENE-SUR-SCORFF

DATE DU CONTROLE : 2 JUIN 2025

NOMS DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE :

CRITERES PREALABLES D'ADMISSION				
				Observations
<p>L'agglomération doit être soumise à une protection au titre des Monuments Historiques ou d'un Site Patrimonial Remarquable</p> <p><i>Fournir la liste des MH classés et pour les communes en cours de création d'un SPR fournir la copie de la délibération de la collectivité compétente en matière de PLU</i></p>			X	
<p>Commune de moins de 6000 habitants à la date de la demande d'adhésion</p> <p>ou Commune déléguée, d'une commune nouvelle, de moins de 6000 habitants à la date de la demande d'adhésion</p> <p>ou La population résidant au sein de l'espace soumis à une protection au titre des Monuments Historiques ou du Site Patrimonial Remarquable doit être inférieure à 6000 habitants au moment de la demande d'adhésion</p> <p><i>Fournir les données INSEE</i></p>			X	Fiche INSEE en annexe 1

<p>L'agglomération doit avoir un bâti suffisamment dense pour lui donner l'aspect d'une cité, détenir un patrimoine architectural de qualité et homogène témoin de son histoire, avoir exercé et /ou exercer des fonctions urbaines de centralité <i>Présenter les spécificités historiques et patrimoniales de la commune</i></p>			X	Commune de 117 hectares urbanisée en quasi-totalité.
<p>La commune doit avoir un programme pluriannuel de restauration et réhabilitation du patrimoine bâti et de mise en valeur des patrimoines matériels et immatériels <i>Pour le volet bâti présenter les grands axes du Plan d'Aménagement Patrimonial et pour le patrimoine immatériel présenter les spécificités de la commune et les actions de valorisation</i></p>			X	PAP (2021-2025) en annexe 2
<p>La commune doit s'inscrire dans la stratégie de développement touristique de son territoire <i>Présenter les grandes lignes de la stratégie (spécificités et principaux publics cibles) et préciser en quoi le projet touristique de la commune est basé sur les patrimoines</i></p>			X	Bureau local de l'Office de Tourisme + espace muséal des Bains de la Reine + Produit emblématique : Andouille de Guémené
ENGAGEMENTS				
A- Engagement de la commune à entretenir, restaurer et mettre en valeur les patrimoines, à embellir et requalifier les espaces publics conformément aux exigences du site et à sa typologie				
Entretien et valorisation de l'espace public				Observations
Enfouissement des réseaux et intégration des postes de transformation et des dispositifs de raccordements des immeubles aux divers réseaux			X	Dernières réalisations : Rues J Martin et Len Vogé ; Rue Saint Roch

Revêtement de voirie et des espaces publics de qualité bien intégré au site			X	
Dispositifs de répurcation (poubelles et containers, toilettes publiques, ...) discrets, adaptés et nettoyés			X	Discussion constante avec RM Com, notamment avec le passage en conteneurs.
Flux de circulation et espaces dédiés aux stationnements maîtrisés, liaisons douces favorisées			X	Nouveau parking en centre-ville.
Mobilier urbain et micro signalétique directionnelle homogène et de qualité		X		Mise à jour à opérer compte tenu de la concrétisation des nombreux projets
Incitation à la suppression des panneaux publicitaires aux entrées de ville ainsi que sur les axes de pénétration dans la cité			X	
Mise en lumière et éclairage public intégrés dans le projet architectural et/ou paysager global dans le respect des normes environnementales			X	Rénovation de l'éclairage public + passage en horloges connectées
Aménagement paysager approprié au caractère des lieux. Encouragement à la mise en place d'un plan/guide pratique d'aménagement paysager et de fleurissement			X	Commune labellisée 1 fleur « villes et villages fleuris » en 2023

Gestion et concession de l'espace public à des fins commerciales éphémère et sans installation de dispositifs fixés au sol			X	
Entretien et valorisation du bâti public				Observations
Restauration, réhabilitation et entretien des édifices et monuments publics			X	Réalisation majeure : Maison Limbour
Suppression des friches urbaines, des « points noirs » et/ou « verrues »			X	Rénovation de deux batiments en commerces + logements
(Ré)investissement des lieux patrimoniaux pour de nouveaux usages			X	Maison Limbour en France services attractive
Entretien et valorisation du bâti privé				Observations
Encouragement des personnes à participer, contribuer et prendre leur part à la définition, l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de la ville <i>(réunion de la Commission Locale du SPR, débats publics, conseils citoyens, consultations citoyennes, participation dans les choix d'aménagement, inventaires participatifs,...)</i>			X	Conseils personnalisés : ABF tient des permanences Subventions municipales

<p>Encouragement à la restauration, la réhabilitation, la requalification et l'entretien du bâti privé</p> <p><i>(Mesures incitatives, conseils aux particuliers ...)</i></p>			X	
<p>Encouragement des personnes à participer, contribuer et prendre leur part à la valorisation des abords visibles depuis l'espace public et de manière appropriée au site</p> <p><i>(chantiers participatifs, aides au fleurissements, ...)</i></p>			X	<p>Concours annuel « maisons fleuries »</p> <p>Distribution de graines « pied de murs »</p>
<p>Incitation à la mise en place de devantures et d'enseignes correspondant à la typologie du lieu, et conservation des devantures d'intérêt patrimonial</p>		X		<p>Charte de devantures commerciales en cours de finalisation</p>
<p>Incitation à la dissimulation des climatiseurs et toutes formes de captage télévisuel, radiophonique et téléphonique visible depuis l'espace public et suppression des dispositifs non utilisées ou hors d'usage</p>			X	
<p>Intégration de manière raisonnée des dispositifs de captage, transmission et distributions des énergies renouvelables.</p>			X	<p>Réalisation exemplaire d'une centrale photovoltaïque sur la nouvelle halle</p>

B- Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public

Organiser l'accueil des visiteurs sur l'année en privilégiant une structure d'accueil touristique reconnue, ouverte en haute saison et disposant de personnels compétents lors des temps forts de la cité			X	
Mettre en place un dispositif d'information notamment touristique, permanent et adapté à toutes les personnes intéressées par la cité			X	Supports touristiques Nouveau plan de ville
Se doter d'outils de communication touristique (exemples : programme de manifestations, d'expositions, de visites, plans et documents présentant la cité, Site Internet, ...)			X	
Engager une politique de valorisation des patrimoines, mettre en place des dispositifs d'interprétation des patrimoines permettant la découverte de manière autonome de la cité, et proposer en haute saison des visites guidées ou accompagnées par des personnels compétents			X	
Détenir au minimum, en cœur de cité, un café-restaurant et un commerce multiservices proposant des produits locaux de qualité			X	

Posséder un lieu d'hébergement touristique affilié à un réseau de qualité en cœur de cité, ou dans un rayon de 5 kilomètres			X	Gîte communal Camping municipal
Favoriser l'accueil des métiers d'art par l'installation d'artistes et d'artisans d'art et / ou l'accueil en résidences, dont la production sera accessible au public.	X			
S'inscrire dans les manifestations régionales nationales et internationales (Journées Européennes du Patrimoine, Journées Européennes des Métiers d'Art,...).			X	
C- Engagement de la commune en faveur de l'animation				
Encourager chacun à participer, contribuer et prendre sa part aux actions engagées en faveur de l'animation et de la vie culturelle <i>(dynamique associative, manifestations cherchant la participation des habitants)</i>			X	Fort dynamisme associatif, notamment autour des événements emblématiques : - Carnaval - Fête de l'andouille
Organiser et/ou favoriser la mise en place d'au moins une manifestation annuelle culturelle et festive valorisant les patrimoines matériels et immatériels de la cité			X	
Organiser et/ou favoriser une manifestation commerciale et artisanale présentant des productions locales ou régionales (foires, marchés...)			X	Marchés hedos et marchés de producteurs

Détenir au minimum un lieu d'exposition			X	Café pointu
D- Engagement de la commune à participer à la vie du réseau				
Ratifier le contrat de licence de marque et ses annexes pour les communes homologuées			X	
Respecter l'image et les principes attachés à la marque			X	
Participer à la vie du réseau territorial (AG, CA, Bureau, Commission de travail) et développer des synergies avec les Petites Cités de Caractère® voisines			X	
Affirmer son appartenance au réseau Petites Cités de Caractère® en affichant le panneau « Petite Cité de Caractère® » et le logo aux entrées principales de la cité et dans la publication de ses supports de communication patrimoniaux et touristiques			X	
Relayer les manifestations organisées par le réseau (l'Art dans les Cités, les Dimanches de Caractère...)			X	

Exposer dans des lieux accessibles au public les productions des artistes créées dans le cadre de l'opération Art dans les Cités		X		
Désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au sein des instances de l'association			X	
Etre à jour du paiement de la cotisation auprès de l'association régionale, dont une partie contribue au développement de l'association nationale propriétaire de la marque			X	

Résultat :

** Pour rappels : la Commission initialement prévue le 21 octobre 2024, a été exceptionnellement reportée en juin 2025 à la demande de la commune. En 2018, la précédente Commission avait proposé, par onze voix pour et deux voix contre, le maintien de la commune dans son statut de commune homologuée pour 5 ans.*

Au nom de l'ensemble des membres présents, et en tant que Président de la Commission de Contrôle, Guirec ARHANT tient à exprimer ses remerciements envers les élus et les services présents pour leur accueil et leur mobilisation en l'absence de Monsieur Le Maire pour des raisons de santé, ainsi que l'Office de Tourisme et deux habitants passionnés pour leur visite orchestrée avec passion.

Depuis le passage de la Commission en 2018, il a été observé que la commune traverse aujourd'hui des défis économiques importants, entravant la mise en œuvre des recommandations liées à la charte de qualité des Petites Cités de Caractère®. Bien que des initiatives positives aient été réalisées, telles que la rénovation de la Maison Limbour et de la halle, et la rénovation de l'ensemble 2 place Loth, il est regrettable de constater certaines actions à l'encontre du patrimoine, comme la destruction d'un mur historique au parking de la Fontaine, et le caractère parfois « délaissé » de la commune, en raison de la vacance, pour les visiteurs.

La Commission souligne que les règles d'urbanisme en vigueur (SPR, déclarations préalables de travaux) ne sont pas toujours respectées et que certains travaux de rénovation communaux n'ont pas été réalisés avec l'exemplarité requise, en termes de matériaux notamment. Cette situation, combinée à un contexte économique difficile, suscite des inquiétudes quant à la réalisation de projets patrimoniaux futurs. En témoigne la grille d'auto-évaluation présentée, peu détaillée.

Le jour de la Commission, l'absence de Monsieur Le Maire a été ressentie, tout comme une certaine fragilité au sein de l'équipe municipale, en matière de connaissance des exigences de la marque Petites Cités de Caractère® et du label Pays d'Art et d'Histoire : les réponses aux questions de la Commission n'ont pas toujours eu de réponse satisfaisante. La Commission a noté un manque de portage politique et de partage autour du projet Petites Cités de Caractère®, ainsi qu'une absence d'expression de projet politique fort en ce sens. L'attachement à la marque Petites Cités de Caractère® et ce qu'elle peut apporter à la commune, en matière de développement touristique et de valorisation patrimoniale, n'ont pas été pleinement exprimés. Cela pourrait s'expliquer en partie par le manque d'implication de la commune dans la vie associative et aux temps d'échanges entre pairs, ces dernières années (Conseil d'Administration : Monsieur Le Maire étant membre, peu présent, Assemblée Générale, Commissions de Contrôle, Rencontres Nationales). La Commission a également observé ce jour, l'absence de partenaires clés tels que le CAUE, l'EPCI ou l'OT, ce qui limite les possibilités de collaboration. Par ailleurs, l'absence de réédition du « support de découverte de la commune », obligatoire à l'échelle de toutes les communes du réseau, a été relevé comme un manque pour découvrir la commune.

Enfin et surtout, l'adhésion à l'association étant marquée par le paiement d'une cotisation annuelle, la non-régularisation des cotisations de 2024 et 2025 est un élément préoccupant qui a conduit la Commission, en plus des raisons évoquées ci-dessus, à proposer à regret et à l'unanimité (12 voix pour, 1 abstention), la sortie de la commune de Guémené-sur-Scorff du réseau des Petites Cités de Caractère®. En dates du 17 et du 24 juin 2025, les Conseil d'Administration breton et national, valident cette décision.

Pour rappel, « La qualité de membre se perd pour non-paiement de la cotisation » (*Statuts PCC, Article 8 – perte de la qualité de membre*). Cette décision s'accompagne de la rupture du contrat de licence de marque et d'une fin du droit de diffusion et de communication autour de la marque. « La commune doit supprimer toute insertion de la marque et de l'image attachée à la marque sur ses documents et retirer impérativement toute sa signalétique "Petite Cité de Caractère", dans un délai de six mois, sous peine d'engagement par l'association nationale, d'une démarche juridique auprès de cette commune. » (*Règlement intérieur PCC, Article 5 - utilisation de l'image attachée à la marque*). De plus, la Commission invite la commune à s'acquitter rapidement de sa cotisation due de 2024. Enfin, la Commission invite la commune à s'acquitter rapidement de sa cotisation due de 2024, et celle de 2025 de moitié (1^{er} semestre).

*

La Commission et le Conseil d'Administration souhaitent ardemment que l'équipe municipale future trouve les moyens de redynamiser la commune, en redéfinissant une politique patrimoniale ambitieuse. Elle espère que cette décision permettra une prise de recul salutaire pour repartir sur des meilleures bases. Travailler en collaboration avec les acteurs locaux et intégrer des initiatives visant à embellir le cadre de vie, valoriser le patrimoine, enrichir l'accueil des visiteurs, proposer une animation culturelle à l'année et œuvrer en faveur des droits culturels, sont des objectifs accessibles dans les prochaines années.

Guémené-sur-Scorff a été une commune très volontaire pour intégrer le réseau des Petites Cités de Caractère® aux précédents mandats (homologable en 2009 et homologuée depuis 2012). Elle possède un potentiel indéniable en tant qu'ancienne cité castrale des Rohan-Guémené, pôle structurant du Pays d'Art et d'Histoire des Rohan, Cité de l'andouille et Petite Ville de Demain. Avec le soutien de l'Office de Tourisme intercommunal et des acteurs économiques et associatifs investis, la Commission est convaincue que la commune peut retrouver une dynamique positive dans les années à venir.

Les belles bâtisses présentes dans les quartiers anciens et le long de la rue principale, dont les maisons à croupe, confèrent à la commune un caractère unique et historique. Ces édifices, par leur architecture et leur histoire, méritent d'être mis en valeur, notamment en façade, et occupés, pour attirer de nouveaux visiteurs. De plus, les efforts de la municipalité pour racheter et rénover des édifices, qui contribuent grandement à améliorer l'aspect général du centre-ville, doivent être poursuivis avec exemplarité. Par ailleurs, les sites naturels comme les prairies et les berges du Scorff, le cimetière végétalisé ainsi que les chemins verts et les venelles fleuries, doivent être mieux valorisés, car ils constituent des lieux de promenade et de détente pour les habitants et les visiteurs et offrent une vue spectaculaire sur la cité.

Concernant les espaces de convivialité comme la halle, le jardin des Bains de la Reine ou l'ancien site de l'Hôpital, ils sont des atouts précieux pour la commune. Ces lieux peuvent servir de cadre pour des événements culturels, des marchés ou des rencontres, favorisant ainsi le lien social et l'animation locale. S'agissant de l'interprétation du patrimoine, la mise en place de circuits de valorisation (sur les métiers d'antan, la mort) constitue également une démarche prometteuse. Enfin, la valorisation du patrimoine culturel immatériel, à travers des traditions locales comme l'andouille, le carnaval, la danse ou les anciens métiers, est essentielle pour renforcer l'identité culturelle de la commune. La réflexion autour d'un Centre d'Interprétation du Pays Pourleth, conduite avec le Pays d'Art et d'Histoire, pourrait jouer un rôle clé en matière de sensibilisation, tout en offrant une vitrine pour les artisans et les talents locaux.

Dans l'esprit de notre réseau, le Conseil d'Administration et l'équipe technique se tiennent à la disposition de l'équipe municipale pour l'accompagner à l'avenir vers une nouvelle candidature au réseau Petites Cités de Caractère® est possible.

Préconisations :

Au vu de la grille d'évaluation et pour accompagner la commune dans son développement vertueux, les Membres de la Commission proposent les recommandations suivantes :

Relayer et partager les règlements d'urbanisme

- ✓ Inciter au respect des règles d'urbanisme en vigueur et notamment des déclarations préalables de travaux ;
- ✓ Faire-valoir le pouvoir de police du Maire et si nécessaire mettre en place des outils coercitifs (ex : arrêtés de péril) pour éviter les risques ;
- ✓ Mettre en place une Commission d'urbanisme et la Commission Locale du SPR tous les ans, pour sensibiliser les habitants au règlement du SPR ;
- ✓ Prendre conseil auprès de l'ABF et du CAUE 56 en amont de chaque projet architectural ou d'aménagement de l'espace public, et éviter la dégradation des espaces historiques ;
- ✓ Poursuivre les permanences de l'ABF et l'accompagnement des particuliers au sein de la maison Limbour ;
- ✓ Mettre en place un règlement local de publicité pour garantir une cohérence et une harmonie à l'échelle de la commune.

Entretien et valorisation de l'espace public

- ✓ Travailler les connexions entre les entrées de ville et le centre ancien, par des liaisons douces (cyclistes) et des aménagements paysagers ;
- ✓ Engager la requalification de la Place du marché aux porcs, encore minérale, vers davantage de végétalisation ;

- ✓ Réduire les stationnements en centre-ville (Place Loth) pour favoriser la qualité de la déambulation piétonne, et renvoyer vers les parkings existants ;
- ✓ Avoir une vigilance sur l'emploi de matériaux inadaptés (PVC) et les architectures modernes (abords de l'église, Hauts de Kerizac, rue Emile Mazé...) ;
- ✓ Dissimuler les poubelles et containers aériens, trop présents dans la commune, pour la rendre plus accueillante ;
- ✓ Limiter l'implantation d'antennes paraboliques dans le centre historique ;
- ✓ Poursuivre les enfouissements de réseaux à l'échelle du SPR ;
- ✓ Poursuivre le développement de parking végétalisés à sols perméables ou semi-perméables ;
- ✓ Privilégier pour les trottoirs, les bordures en granit simples : non brillantes (allée des Soupirs) ;
- ✓ Supprimer les potences du centre-ville, au profit d'un fleurissement pleine terre, ainsi que les globes lumineux disgracieux (rue Joseph Le Lardic) ;
- ✓ Envisager le renouvellement pluriannuel du mobilier urbain ;
- ✓ Engager la valorisation de la Fontaine, située sur le parking du même nom ;
- ✓ Se saisir du potentiel des berges du Scorff et réfléchir au bail emphytéotique afin de les rendre accessibles aux habitants et aux visiteurs ;
- ✓ Valoriser les éléments patrimoniaux liés à l'eau (lavoirs, moulin...), peu perceptibles, en mettant en place une signalétique directionnelle piétonne.

Entretien et valorisation du bâti public

- ✓ Poursuivre la restauration du patrimoine architectural public / privé pour résorber la vacance et soutenir l'installation de nouveaux acteurs économiques ;
- ✓ Montrer l'exemple, dans les travaux de rénovation portés par la commune, en matière de matériaux utilisés (ex : pas de PVC au niveau de l'immeuble 4 rue des Frères Trébuil, garder une distance avec les remparts...) ;
- ✓ Négocier la rétrocession de l'espace vert (ancien hangar) situé au 4 rue des Frères Trébuil, pour en faire un espace public de qualité proche de l'Office de Tourisme ;
- ✓ Entretien des murs anciens en pierre, publics ou privés, en contrôlant la végétation pour éviter leur chute.

Entretien et valorisation du bâti privé

- ✓ Sensibiliser les particuliers aux dispositifs de soutiens financiers pour restaurer et mettre en valeur leurs biens (réactiver la convention avec la Fondation du Patrimoine, Département 56...) ;
- ✓ Sensibiliser les commerçants à la Charte des enseignes et des devantures pour avoir un traitement qualitatif et homogène des façades de la rue principale, et faire supprimer toutes les enseignes sans fonctions ;
- ✓ Veiller à la suppression des matériaux inadaptés (PVC, globes lumineux) ;
- ✓ Réhabiliter ou supprimer les points noirs ou verrues de la commune (métairie du Château, hôtel Le Clos des Princes, bâtiment triangulaire rue Jean Feuillet en entrée de ville) ;
- ✓ Réfléchir à l'aménagement du site de l'ancien hôpital A. Brard, de son parc et de ses nombreuses dépendances à fort potentiel, en logements + tertiaire.

Engagement de la commune en faveur de l'accueil du public

- ✓ Développer l'offre d'hébergement touristique en réhabilitant l'ancien hôtel Le Clos des Princes, aujourd'hui abandonné en centre-ville ;
- ✓ Végétaliser les abords du camping et rafraîchir le bâtiment pour une intégration plus harmonieuse dans le paysage ;
- ✓ Requalifier les toilettes publiques, pour un meilleur accueil des visiteurs ;
- ✓ Mettre en place une micro-signalétique piétonne et patrimoniale invitant à découvrir les points d'intérêt la commune (MH, lavoirs, chemins verts et venelles fleuries, cimetière végétalisé...) ;
- ✓ Veiller à l'entretien des jolies plaques en ardoise signalant les points d'intérêt patrimoniaux, fort utiles et nombreuses ;
- ✓ Relier les panneaux du circuit patrimonial de l'eau par un balisage (ex : clous en bronze, au sol, avec un motif) ;

- ✓ Pour les prochains circuits patrimoniaux, privilégier une taille de panneaux moins volumineuse afin de ne pas cacher le patrimoine (ex : Fontaine Notre-Dame de la Fosse) ;
- ✓ Déplacer ou remplacer la borne à livres « Le Chat » devant la Maison Limbour, cachant la plaque « Monument Historique » et dénotant avec le lieu ;
- ✓ Prévoir un accès PMR équitable à la médiathèque ;
- ✓ Renforcer la visibilité de la véloroute qui part de Pontivy et traverse Guémené-sur-Scorff à l'attention des cyclistes.

Engagement de la commune en faveur de l'animation

- ✓ Affirmer le positionnement identitaire de la commune, de par son histoire et son architecture, dans le Pays d'Art et d'Histoire des Rohan, et devenir un point structurant de la politique patrimoniale et touristique mise en œuvre d'ici le renouvellement du label en 2029 (tous les 10 ans) ;
- ✓ Continuer à valoriser le Patrimoine Culturel immatériel du Pays Pourleth en lien étroit avec le Pays d'Art et d'Histoire ;
- ✓ Poursuivre les animations culturelles déjà en place par l'association Kastell Kohz, véritables vecteurs de transmission ;
- ✓ Valoriser le jeu de piste Le Mystère Abgrall au sein de l'Office de Tourisme ;
- ✓ Valoriser les témoignages des habitants seniors rencontrés à l'occasion du projet Mémoires de vi(II)es, à la population (<https://corlab.org/memoires-de-villes/>) ;
- ✓ Favoriser l'accueil des Métiers d'art sur la commune, via la mise à disposition de locaux à loyer modéré, et participer aux Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA) en attirant des professionnels des communes alentour ;
- ✓ Dynamiser et renouveler les expositions photographiques de plein-air dans les jardins des Bains de la Reine.

Association Petites Cités de Caractère® de Bretagne

1c, 1d avenue Belle Fontaine - CS 71777

35517 Cesson-Sévigné CEDEX

06 31 98 05 29



@PCCBretagne